

Le classement Unesco recherche l'adhésion

LEST ECLAIR
20 oct 2009

Le dossier de candidature pour le classement des Paysages du champagne au patrimoine mondial de l'Unesco sera présenté vendredi aux Riceys

Sandra ROGER

C'est vendredi. Vendredi que sera officiellement lancée la campagne pour le soutien de la candidature des Paysages du champagne au patrimoine mondial de l'Unesco dans l'Aube avec une réunion de présentation du dossier aux élus locaux, représentants de l'état, associations...

A cette occasion, Pierre Cheval, président de l'association Paysages du champagne, accompagné d'historiens, d'universitaires mais aussi de représentants de l'Agence d'urbanisme de la région de Reims qui réalise l'étude, viendra présenter le dossier aux Riceys.

La commune a en effet été retenue comme l'un des six sites remarquables qui visent le classement au patrimoine mondial de l'Unesco (voir notre édition du mardi 15 septembre), avec le co-

teau d'ay à Hautvillers, la colline Saint-Nicaise à Reims, l'avenue de Champagne à Epernay et des caves de Châlons-en-Champagne et de Château-Thierry.

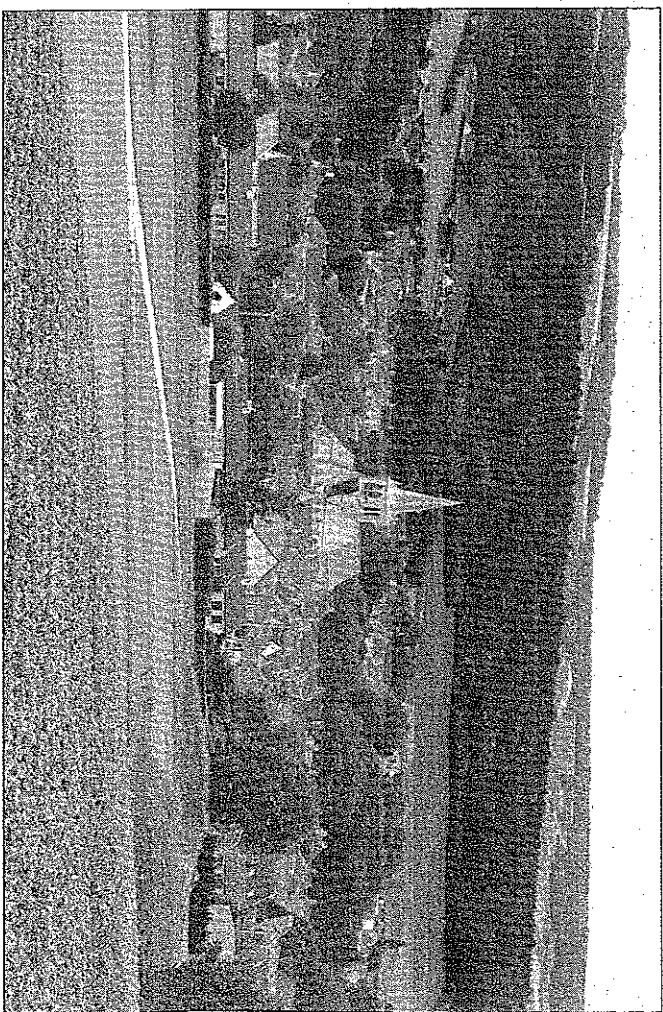
Les Riceys sont en effet considérés comme un site représentatif de l'assemblage. C'est aussi la seule commune viticole à posséder les trois appellations contrôlées champenoises (champagne, coteaux champenois et rosé des Riceys). Est également mis en avant le fait que « les paysages des Riceys portent de manière prégnante les signes intrinsèques de la production viticole : depuis les versants plantés de vignes, ponctués de cadolles, jusqu'aux villages qui présentent le patrimoine spécifique et exceptionnellement homogène des maisons vigneronnes et leurs caves ».

« Un projet qui doit fédérer »

Si ces six sites prétendent au classement, l'« engagement » concerne toutes les communes de l'AOC champagne, qui serviront alors « d'écrin » aux sites qui seraient classés.

La réunion des Riceys clôt la série de réunions qui a eu lieu dans

Une réunion pour mobiliser les élus, les professionnels et la population



C'est le 17 novembre que le dossier sera défendu devant le Comité des biens français qui décidera si la France présente les Paysages du champagne à l'Unesco

chacun des sites remarquables afin de mobiliser les élus, les professionnels mais aussi engendrer l'adhésion de la population qui devra tirer les conséquences d'un tel classement autant qu'en appât en termes d'image de la région mais aussi de tourisme.

La population peut notamment déposer un bulletin d'adhésion dans les lieux ouverts au public. « La candidature va changer

beaucoup de choses. C'est l'affaire de tous. C'est un projet qui doit fédérer », a lancé Jean-Claude Mathis, maire des Riceys, lors du dernier comité de pilotage, qui a notamment révélé qu'encore trop peu de bulletins d'adhésion avaient été remplis.

Mais avant d'évoquer un éventuel classement, encore faut-il que la France choisisse de présenter « Les Paysages du champagne ». Réponse le 17 novem-

bre avec, selon Jean-Claude Mathis, le « grand oral à Paris » et la présentation du dossier au Comité des biens français qui décidera si oui ou non la France présentera la candidature des Paysages du champagne au comité du patrimoine mondial de l'Unesco en janvier 2010. Si c'était le cas, la réponse de l'Unesco interviendrait au printemps pour un classement l'année suivante.